

MAIS ELLE EST OÙ, ? LA PRIORITÉ À L'ÉDUCATION

LE PANNEAU SYNDICAL SUD ÉDUCATION #030 • OCTOBRE 2016

Education prioritaire : une lutte en voie d'élargissement

Lancée en mai par plusieurs lycées généraux, technologiques et professionnels, la mobilisation regroupe désormais des dizaines d'établissements qui ont signé l'appel « Touche pas à ma ZEP » dans les académies d'Aix-Marseille, Amiens, Créteil, Grenoble, Montpellier, Nancy-Metz, Orléans-Tours, Toulouse et Versailles. La mobilisation continue de s'amplifier, avec des taux de grévistes de plus de 80% dans certains établissements.

Depuis 2014, avec la réforme qui a acté la fin des ZEP, la question des lycées avait été reportée. La ministre a annoncé son intention d'exclure les lycées de l'éducation prioritaire à partir de la rentrée 2017. Cela signifierait la baisse des moyens (avec la fin des limitations d'effectifs, du travail en petits groupes, de temps pour faire des projets) déjà largement insuffisants, la fin des bonifications pour le mouvement inter-académique et la remise en cause de l'indemnité.

La lutte s'organise à présent en direction de toute l'éducation prioritaire. Ce gouvernement poursuit la destruction de l'éducation prioritaire, à la fois en écartant les lycées du dispositif et en réduisant les moyens dans de nombreuses écoles et collèges qui en font partie. Le dispositif REP ne s'accompagne d'aucune baisse d'effectifs. Les pondérations débouchent sur des concertations dont les horaires et le contenu sont souvent imposés.

SUD éducation soutient cette mobilisation et les revendications qu'elle porte. Nous appelons tous les personnels à rejoindre cette lutte pour une vraie éducation prioritaire, capable d'affronter les inégalités scolaires.

**Maintien des lycées dans l'éducation prioritaire !
De véritables moyens pour toute l'éducation prioritaire !**

Ils sont où les 60000 postes ?

Le ministère a annoncé que la promesse de création de 60000 postes serait tenue. Mais il n'y aura eu que 35 200 postes vraiment créés depuis 2012, tout compris (1^{er} et 2nd degrés, enseignement agricole, supérieur, public et privé et non enseignant-e-s).

Un nombre insuffisant qui ne comble pas la purge antérieure de 80000 postes, ne permet pas d'absorber les hausses démographiques, ne permet pas d'endiguer les problèmes de recrutement dans plusieurs disciplines, n'empêche pas le manque de remplaçant-e-s de s'aggraver avec une généralisation du recours aux contractuel-le-s (y compris dans le 1^{er} degré, marqué aussi en cette rentrée par un recours massif aux listes complémentaires) pour pallier à un manque de postes pourtant largement prévisible, et ce au détriment de la mobilité des personnels.

Un nombre insuffisant pour faire baisser les effectifs des classes, ce qui aurait dû être une priorité pour améliorer les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des enseignant-e-s.



**POUR VOUS TENIR
AU COURANT DES LUTTES,
DE L'ACTUALITÉ SYNDICALE :
WWW.SUDEDUCATION.ORG**